



maîtrisons

LE RISQUE D'INONDATION
DE VOTRE ENTREPRISE



Les risques d'inondation

Le bassin de la Sèvre Nantaise

Le bassin versant de la Sèvre Nantaise appartient au bassin Loire-Bretagne et couvre une superficie d'environ 2500 km². La Sèvre Nantaise, affluent rive gauche de la Loire, prend sa source dans le département des Deux-Sèvres sur les communes du Beugnon et de Neuvy-Bouin et se jette dans la Loire à Nantes après avoir parcouru 142 kilomètres.

L'ensemble du bassin de la Sèvre Nantaise est caractérisé par des vallées assez encaissées (mise à part la Sèvre en amont de Mallièvre). Le relief accentué, prolongement du massif armoricain, offre un obstacle aux circulations atmosphériques d'Ouest et du Sud-Ouest, et peut générer de fortes précipitations. Le sous-sol étant constitué majoritairement de roches granitiques et imperméables, le régime hydraulique de la Sèvre Nantaise est d'origine pluviale donc très irrégulier. Au faible débit d'étiage peuvent succéder de forts débits de crue.

RISQUES D'INONDATION SUR LE BASSIN DE LA SÈVRE NANTAISE

Le risque d'inondation est le croisement entre un aléa naturel (la crue) et des enjeux (humains, matériels, etc.) plus ou moins vulnérables. La notion de temps de retour est destinée à caractériser la fréquence d'apparition du phénomène.

Une crue centennale est une crue ayant une chance sur cent de se produire (ou d'être dépassée) chaque année. Elle ne revient donc pas forcément en moyenne tous les 100 ans. La crue de référence est la plus forte crue connue.

LES CRUES HISTORIQUES

Plusieurs crues importantes ont déjà touché la Sèvre Nantaise et ses affluents.

La Moine a connu sa crue la plus importante, d'une période de retour 100 ans, en avril 1983.

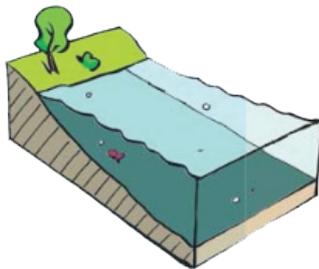
Les Maines ont subi deux crues, en janvier 1993 et janvier 2001, ayant une période de retour de 20 ans.

La Sèvre Nantaise a, quant à elle, connu plusieurs crues importantes : une crue de période de retour de 20 ans le 22 janvier 1995 ; une crue cinquantennale le 9 avril 1983 ; et a subi sa crue de référence le 4 novembre 1960. Cette crue de 1960 était une crue centennale.

	Date de la crue	Débit instantané (M3/S)	Période retour associée (T)
Sèvre Nantaise	4 novembre 1960	inconnu	100 ans
	9 avril 1983	442	50 ans
	22 janvier 1995	286	20 ans
	28 décembre 1999	205	5 ans
	6 janvier 2001	234	T < 10 ans
Maine	11 janvier 1993	218	20 ans
	5 janvier 2001	220	20 ans
Moine	avril 1983	inconnu	100 ans
	janvier 1995	106 (seule valeur disponible)	T < 10 ans
	décembre 1998	inconnu	T < 3 ans
	décembre 1999 et janvier 2001	inconnu	T < 10 ans

La notion de risque

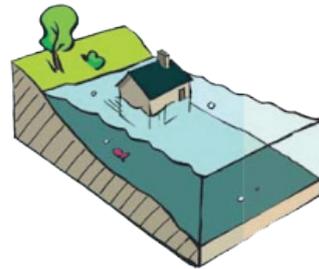
ALEA
+/- FORT



ENJEU
+/- VULNERABLE



RISQUE
+/- CRITIQUE



X

=

L'aléa est la probabilité d'occurrence d'un phénomène, ici d'une crue.

L'enjeu est l'ensemble des personnes, des biens et des lieux susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel.

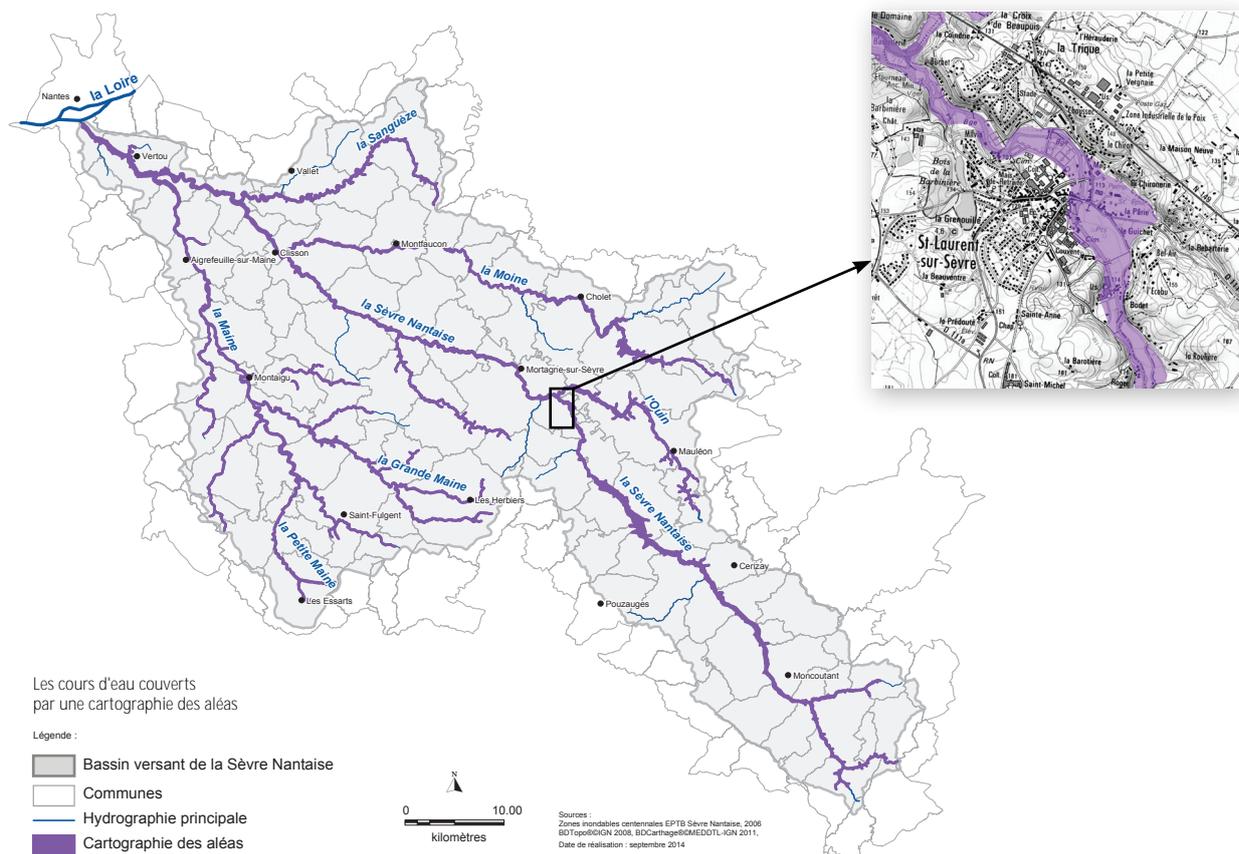
La vulnérabilité de l'enjeu mesure les conséquences prévisibles de l'aléa sur les enjeux.

Le risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et sa gravité. Le risque est la conjugaison d'un aléa et d'un enjeu +/- vulnérable. Il n'y a de risque que si des enjeux sont menacés. Par exemple, l'activité sismique en plein désert n'est pas considérée comme un risque majeur.

La carte des aléas

Il s'agit d'une cartographie sur fond topographique au 1/10000ème, parfois sur fond cadastral au 1/5000ème, classant les différents événements et phénomènes (passés, actuels, potentiels) en trois intensités (aléa fort, moyen, faible).

Elle est établie préalablement au zonage réglementaire. Mais elle peut être directement transcrite dans un plan d'occupation des sols. Elle est également un outil d'aide à la décision à la maîtrise de l'urbanisation.





La Sèvre Nantaise en crue à Clisson, le 14 février 2014

LES ENJEUX SUR LE BASSIN VERSANT DE LA SÈVRE NANTAISE

Sur le bassin de la Sèvre Nantaise, la montée des eaux, c'est-à-dire la crue, est soudaine. La décrue bien que rapide est un peu plus lente. Pour les crues fréquentes (période de retour égale ou inférieure à 5 ans), les dégâts restent limités à quelques moulins, terrains de sport ou campings. En revanche, dès la crue décennale de nombreuses maisons et plusieurs commerces sont inondés entraînant d'importants dommages.

La majeure partie des enjeux humains sur le bassin versant se situe le long de la Sèvre Nantaise et notamment dans sa partie « aval » (secteur le plus urbanisé). Les zones particulièrement à risque sont les zones de confluence avec les affluents.

La Moine est l'affluent qui possède le plus grand nombre d'enjeux vulnérables, cependant ceux-ci sont localisés très ponctuellement sur les communes de Cholet et de Montfaucon-Montigné. Ces deux communes comptent au total plus d'une centaine de maisons inondées soit quasiment 90 % des enjeux de l'ensemble du bassin versant de la Moine.

Au contraire, la Maine, y compris la Grande Maine et la Petite Maine, possède des enjeux répartis sur tout son linéaire.

La carte des enjeux

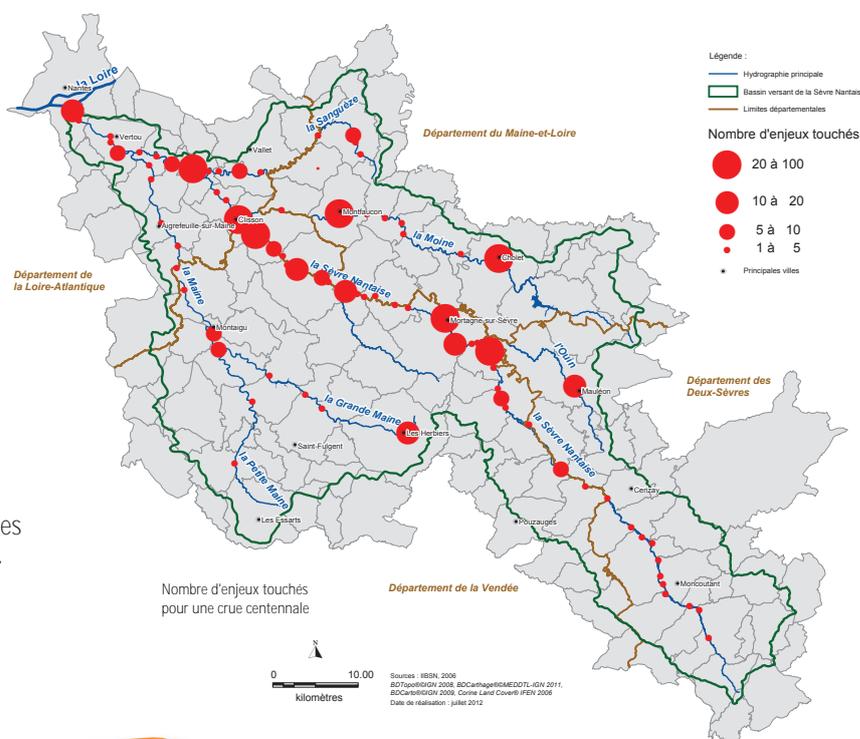
Il s'agit d'une cartographie représentative des enjeux humains exposés au risque inondation sur le bassin de la Sèvre Nantaise.

Sur les Maines et la Sanguèze, les enjeux sont plus diffus.

Ce sont la Moine et la Sèvre Nantaise qui présentent le plus d'enjeux humains, avec notamment les « pôles » :

- ~ Saint-Laurent-sur-Sèvre / Mortagne-sur-Sèvre
- ~ Cugand / Gétigné / Clisson
- ~ Le Pallet / Monnières,
- ~ Rezé / Nantes / Vertou

Sur la Moine ressortent principalement les villes de Cholet et de Montfaucon-Montigné.



PRÉVENIR LE RISQUE D'INONDATION SUR LE BASSIN DE LA SÈVRE NANTAISE

L'inondation, c'est-à-dire la submersion de bâtiments, cultures ou infrastructures routières, est bien un risque naturel qui n'est pas provoqué directement par l'homme (au contraire des risques dits technologiques).

En raison de pressions économiques, sociales, foncières ou encore politiques, les cours d'eau ont souvent été aménagés, couverts, déviés, augmentant ainsi la vulnérabilité des populations et des biens.

Pour remédier à cette situation, l'amélioration de la prévision et de la prévention des inondations reste l'outil essentiel des pouvoirs publics. Une meilleure information des

populations exposées et la diminution de la vulnérabilité des biens situés dans les zones inondables sont à privilégier. Cependant, si l'État et les communes ont des responsabilités dans ce domaine, chaque citoyen doit aussi contribuer à se protéger efficacement et diminuer sa propre vulnérabilité.

Une zone inondable est la zone où peuvent s'étaler les débordements de la rivière (qu'on appelle le lit majeur de la rivière). Au sens réglementaire (décrets et circulaires), la zone inondable est délimitée par les Plus Hautes Eaux Connues (PHEC).



Mon entreprise est située en zone inondable

Les sources d'information sur le risque inondation

Lorsque le risque majeur (risque naturel et/ou technologique) est reconnu sur sa commune, le maire est responsable de l'organisation de réunions d'information, de l'élaboration du Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ainsi que d'une campagne d'affichage. Les documents ci-dessous permettent une meilleure connaissance du risque encouru par une entreprise et sont consultables en mairie et / ou sur les sites internet des Préfectures.

LE DOSSIER DÉPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS (DDRM)

Le DDRM a pour objectif d'informer et de sensibiliser la population du département sur les **risques naturels** et **technologiques** encourus et sur les **mesures de sauvegarde générales** pour s'en protéger. Ce document ne possède aucune valeur juridique.

LE DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Le DICRIM a pour objectif d'informer les habitants de la commune sur les **risques naturels et technologiques** qui les concernent, sur les **mesures de prévention**, de **protection** et de **sauvegarde** mises en oeuvre ainsi que sur les **moyens d'alerte** en cas de survenance d'un risque.

L'ATLAS DES ZONES INONDABLES (AZI)

L'AZI présente l'**enveloppe de la crue centennale** ou celle de la **crue maximale** (par l'analyse de l'hydromorphologie de la vallée) et les **caractéristiques principales** des crues historiques. Ces documents sont consultables dans les mairies ou les Directions Départementales des Territoires (et de la Mer), DDT (M).

LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATIONS (PPRI)

Le PPRI vise à **réduire la vulnérabilité** des biens et des personnes face aux risques, par la **maîtrise de l'urbanisation**, des **mesures constructives** et de gestion, ainsi que des **actions sur les biens existants**. Il constitue une source d'informations sur les caractéristiques des inondations.

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Le PCS a pour objectif de **planifier la prise en charge de la population en cas d'accident** sur la commune. Il présente les **moyens d'alerte, d'évacuation, d'accueil, de réconfort et d'hébergement**. Il organise également la solidarité entre les habitants de la commune qui peut suppléer les moyens déployés par le SDIS, le SAMU, les gendarmes, la police et l'ensemble des acteurs mobilisés pour faire face à une situation d'urgence. **Le PCS est obligatoire pour toutes les communes soumises à un PPR approuvé**, et fortement recommandé pour toutes les autres communes.

LES REPÈRES DE CRUES

Témoins des crues historiques

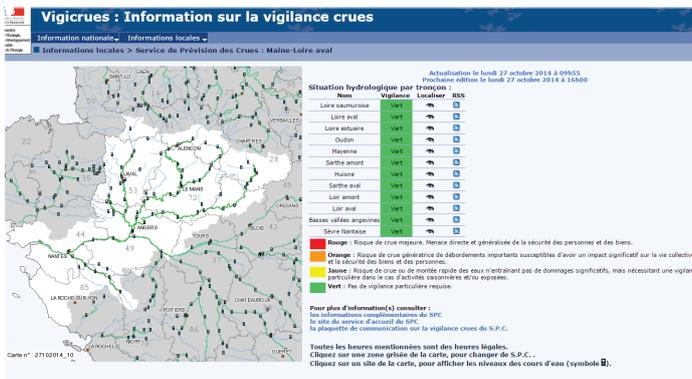


Repère à Saint-Georges-de-Montaigu

Les repères de crues sont des marques qui matérialisent les crues historiques d'un cours d'eau. Ils permettent de faire vivre la mémoire des inondations que le temps ou les traumatismes peuvent parfois effacer. Ils se présentent sous différentes formes (trait ou inscription gravée dans la pierre, plaque métallique ou un macaron scellé, etc.) et sont disposés sur différents types de bâtiments (bâtiments publics ou privés, quais, piles de pont, etc.).

Un outil de prévention et de prévision

LE SITE «VIGICRUES»



Retrouver toutes les informations sur le site www.vigicrues.gouv.fr

Le site Vigicrues, du ministère en charge du développement durable aux Services de Prévention des Crues (SPC), accessible à tous et gratuit, présente des informations sur deux types de vigilance :

- ~ la vigilance météorologique
- ~ la vigilance crue

Sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise, huit stations d'alerte ont été mises en place, de Cerizay à Nantes. Ce secteur est suivi par le SPC Maine-et-Loire aval. Les données des cinq stations de référence sur Cerizay, Saint Laurent sur Sèvre, Tiffauges, Clisson et Vertou, sont disponibles sur le site www.vigicrues.gouv.fr, ainsi que certaines stations sur des affluents (Cholet, Roussay et Remouillé).

Les évènements passés

Plusieurs inondations historiques ont touché des entreprises situées au bord de la Sèvre Nantaise.

Ces sites ont parfois été durement impactés par ces évènements. Les dommages économiques liés aux inondations (perte de matériels, rachat de matières premières, réduction de l'activité, chômage technique) peuvent être conséquents et mettre en danger la pérennité de certaines entreprises, comme ce fut le cas pour certaines d'entre elles par le passé.

De plus, les commerces de certains centres villes situés en zone inondable peuvent être impactés par les crues importantes.



Crue de Février 1908, Vallée de la Sèvre à Fleuriais, Mortagne
© Lib Poupin, collection B. Raymond

POUR EN SAVOIR PLUS...

Quelles sont les conséquences d'une inondation sur une entreprise ?

Ce type de sinistre a des répercussions sur la pérennité et la compétitivité de l'entreprise qu'il est important de prendre en compte. Deux types de conséquences sont distingués :

Conséquences directes

- ~ dommages physiques aux personnes,
- ~ dégradation des bâtiments,
- ~ dégâts matériels (machines, réservoirs, réseaux, bureaux...),
- ~ pertes de stocks (matières premières, produits finis...),
- ~ dégâts véhicules (voitures, camions...),
- ~ incendies,
- ~ pollution du sol et des eaux (déversement de substances dangereuses).

Conséquences indirectes

- ~ jours chômés,
- ~ pertes d'exploitation,
- ~ perte de clientèle,
- ~ déficit d'image,
- ~ impact psychologique sur le chef d'entreprise et les salariés.

Certains dommages comme la perte de clients et d'informations vitales (archives, résultats de recherches, fichiers clients, comptabilité, etc.), peuvent être difficiles à dépasser.



Réduction de la vulnérabilité existante

Le diagnostic de vulnérabilité

Réalisé auprès des entreprises, il permet d'accroître la sécurité des personnes (salariés, clients, sous-traitants, visiteurs, tierces personnes situées autour du site...), de limiter les dégâts aux biens (bâti, équipements et matériels, stocks, réseaux...) et de limiter l'impact sur l'activité (dégradation de l'outil de production, perte de stocks, du fichier clients, de la comptabilité, des contrats...). Il peut également être réalisé auprès des particuliers.

LE DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ : UNE RÉPONSE ADAPTÉE

Outil d'aide à la décision pour le dirigeant, il a pour but de répondre à trois objectifs prioritaires :

- ~ mettre en sécurité les personnes
- ~ reprendre rapidement l'activité
- ~ limiter le montant des dégâts

Pour cela différentes étapes de travail sont distinguées :



LE SAVIEZ-VOUS ?

La vulnérabilité se caractérise par le degré de sensibilité d'une personne, d'un bien ou d'un territoire à un aléa.

Cette sensibilité se décline en termes de dommages aux personnes et aux biens, et de perturbation de l'activité socio-économique.

UNE SYNTHÈSE PRÉCISE DE LA VULNÉRABILITÉ

Un diagnostic de vulnérabilité permet de disposer de documents préconisant la mise en place de mesures techniques et de dispositifs organisationnels efficaces. Ces recommandations ne présentent pas de caractère obligatoire. Le chef d'entreprise peut décider de les appliquer ou non. Leur mise en œuvre permettra cependant de gérer la situation de crise plus sereinement et de ne pas fragiliser l'entreprise. Elle permettra aussi de limiter d'éventuels dégâts liés aux inondations. Le diagnostic de vulnérabilité peut aussi permettre de prendre en compte la présence possible des employés le jour de la crise.

Une synthèse précise qui aborde :

- ~ Les caractéristiques des conditions de l'inondation sur le site et de l'organisation de l'alerte et des secours mise en place localement par les collectivités et les services de l'Etat.
- ~ Une analyse descriptive et quantifiée des dommages et des dysfonctionnements que pourrait subir l'entreprise si elle était inondée (dommages directs et indirects).
- ~ Les mesures techniques (barrières anti-crue, surélévation d'équipements sensibles, arrimage des cuves...) et organisationnelles (plan de gestion de crise : qui fait quoi et comment ?).
- ~ Une évaluation de la couverture d'assurance en cas de sinistre.

Les conseils pour une meilleure prévention des risques d'inondation

Les techniques de réduction de la vulnérabilité ont pour objectif commun de diminuer l'impact d'une inondation sur la vie des personnes et les biens. Elles concernent différents types d'équipements et d'espaces.

PROTÉGER LES BÂTIMENTS

Gros œuvre et second œuvre

~ Utiliser des matériaux facilement nettoyables et peu sensibles à l'eau (murs en agglomérés et en béton...).

Enveloppe des bâtiments

~ Prendre en compte la poussée d'Archimède, et les poussées extérieures résultants des variations de courant.

~ Colmater les ouvertures, percements et fissures situés en dessous de 1 m du sol ou des PHEC (Plus Hautes Eaux Connues).

~ Vérifier que la jonction entre les fondations et la couverture métallique est au-delà de 1 m de hauteur, ou nettement au-dessus des PHEC.

Isolation intérieure et extérieure

~ Utiliser des matériaux facilement nettoyables et peu sensibles à l'eau.

AMÉNAGER LES RÉSEAUX

Réseaux électriques

~ Équiper le bâtiment de câblages descendants, avec les appareils situés au-dessus des PHEC.

~ Équiper le site d'un groupe électrogène pour assurer la continuité de l'approvisionnement électrique des équipements vitaux.

Réseaux d'eau

(Eaux Pluviales - Eaux Usées - Eaux Vannes)

~ Équiper préventivement tous les réseaux de clapets anti-retour.

Réseau, équipement et serveur informatique

~ Équiper le bâtiment de câblages descendants, avec les serveurs et les matériels informatiques situés au-dessus des PHEC.

~ Sauvegarder les données informatiques vitales pour le redémarrage de l'entreprise.

~ Envisager, lorsque c'est possible, le démontage

des équipements situés en dessous de 1 m de hauteur.

~ Privilégier une installation à 1 m du sol ou nettement au-dessus des PHEC.

Réseaux de télécommunications

~ Équiper le bâtiment de câblages descendants, avec les joncteurs situés au-dessus des PHEC.

~ Privilégier une installation des armoires et des tableaux à 1 m du sol ou nettement au-dessus des PHEC.

MAÎTRISER LES PRODUITS DANGEREUX

Produits dangereux

~ Sceller les citernes de produits polluants ou toxiques.

~ Mettre hors d'eau les stocks de produits polluants ou toxiques.

S'ORGANISER

Contrats d'assurance

~ Faire expertiser régulièrement l'outil de production pour évaluer sa valeur comptable et économique.

~ Mettre à jour régulièrement les contrats d'assurance sur la base des valeurs comptables et économiques à assurer.

~ Souscrire une assurance perte exploitation.

Organisation

~ Identifier les personnes ressources en cas d'alerte et de crise.

~ Formaliser les procédures d'alerte et de gestion de crise.

~ Former régulièrement le personnel (au moins une fois par an) à appliquer les consignes de sécurité et de protection du site.

~ Sauvegarder un exemplaire des archives papiers et informatiques dans un lieu sûr et hors d'eau.



La gestion de crise

Au moment de l'inondation, la réponse de l'entreprise dépend de sa préparation face à l'évènement, et de l'information et des connaissances dont elle dispose pour anticiper l'évènement.

PENDANT LA CRISE

S'informer sur l'évolution des niveaux d'eau :

- ~ Consulter le site internet Vigicrues (voir page 5).
- ~ S'informer sur les mesures prises par la commune et éventuellement le département.

Agir pour protéger les personnes, les biens et limiter les dommages :

- ~ Avoir préparé en amont, et mettre en œuvre, un plan d'organisation propre à la structure.
- ~ Tenir informé le personnel afin de veiller au mieux à sa sécurité.

APRÈS LA CRISE

Suite à la décrue, et après obtention de l'autorisation de retourner sur site, il est possible de se regrouper avec d'autres sinistrés pour commencer des démarches communes.

Attention à ne pas se précipiter sur les lieux de l'inondation, afin de ne pas aggraver les dommages.

NE JAMAIS ...

- ~ Allez seul dans les locaux sinistrés.
- ~ Remettre le courant électrique avant le séchage complet.
- ~ Boire l'eau du robinet avant d'être sûr qu'elle soit de nouveau propre à la consommation.

Le PCA, Plan de Continuité d'Activité

Le **Plan de Continuité d'Activité** a pour objet de décliner la stratégie et les mesures prévues pour garantir à une entreprise la continuité et la reprise de ses activités à la suite d'un évènement (ici, une inondation) perturbant son fonctionnement normal.

Ce Plan de Continuité d'Activité doit contenir :

- ~ Le contexte de l'entreprise, les activités essentielles et les objectifs (les entreprises doivent définir ce qui est important pour elles : autodiagnostic) ;
- ~ Les risques auxquels l'entreprise est exposée ;
- ~ La stratégie de continuité d'activité, le rôle des responsables ;



Crue de 1995 à la Haye Fouassière

~ Le dispositif de gestion de crise, son opérationnalité, jusqu'au retour à la normale.

Dans le cadre des retours d'expérience, il ressort que les entreprises qui avaient réalisé une telle démarche visant à garantir la continuité de leur activité sont moins vulnérables face aux crises.

Le responsable d'une entreprise se doit donc de mettre en œuvre toutes les stratégies qui permettront d'**éviter certains évènements**, ou d'en **limiter les conséquences**, afin d'**assurer la continuité de sa structure**.

POUR EN SAVOIR PLUS ...

Le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) ou Fonds Barnier

Le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) ou Fonds Barnier peut financer, en ce qui concerne la prévention des inondations, des études et travaux de prévention contre les risques naturels, dont les collectivités territoriales assurent la maîtrise d'ouvrage, dans les communes couvertes par un PPR prescrit ou approuvé. Le fond Barnier prévoit le financement des études à hauteur de 50 % et des travaux de prévention correspondant à hauteur de 25 %, ce qui peut comprendre des travaux de réduction de la vulnérabilité.

Les études et travaux sont rendus obligatoires par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation sur des biens à usage d'habitation (40 % du coût pris en charge), ou sur des biens utilisés dans le cadre d'activités professionnelles relevant de personnes physiques ou morales employant moins de 20 salariés, et notamment d'entreprises industrielles, commerciales, agricoles ou artisanales (20% du coût pris en charge). Le taux est de 25% pour les travaux de protection et de 40% pour les travaux de prévention.

Les barrages, un rôle sur les crues ?

Plusieurs barrages se situent sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise :

- ~ le barrage du Longeron sur la Sèvre ;
- ~ le barrage de Ribou-Verdon sur la Moine ;
- ~ le barrage de la Bultière sur la Grande Maine.

Ces trois barrages permettent d'alimenter des usines de traitement d'eau et approvisionnement ainsi en eau potable plusieurs communes du bassin versant. Certains ont également un rôle dans le soutien de l'étiage en période estivale.

Il est nécessaire de souligner le fait que **ces trois barrages ne jouent en aucun cas un rôle lors des épisodes de crues**. On assiste seulement parfois à des surverses (Ribou-Verdon et le Longeron) lorsque le débit de la rivière est plus important que le niveau du barrage mais aucune des crues observées sur le bassin versant ne peut être imputée à la présence des barrages ou à leur mauvaise gestion.

GLOSSAIRE

AZI	Atlas des Zones Inondables
DDRM	Dossier Départemental des Risques Majeurs
DDTM	Direction Départementale des Territoires de la Mer
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
FPRNM	Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs
IAL	Information des Acquéreurs et Locataires
ORSEC	Plan d'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PAC	Porter À Connaissance
PCA	Plan de Continuité d'Activité
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PHEC	Plus Hautes Eaux Connues
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PPMS	Plan Particulier de Mise en Sureté
PPR	Plan de Prévention des Risques
PPRI	Plan de Prévention des Risques d'Inondation
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAMU	Service d'Aide Médicale Urgente
SCOT	Schéma de COhérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SPC	Service de Prévision des Crues
ZEC	Zones d'Expansion de Crues
ZRTE	Zones de Rétention Temporaire des Eaux

An aerial photograph showing a flooded landscape. The water is a murky, brownish-green color, covering most of the area. There are several small, green islands of land protruding from the water. In the center of the image, there is a white rectangular box containing text. The text is in French and provides information about the Sèvre Nantaise basin and flood risk resources. The text is in a purple font for the main headings and a smaller black font for the URLs. The background image is slightly blurred, emphasizing the text box.

À CONSULTER

Information sur le bassin de la Sèvre Nantaise

www.sevre-nantaise.com

www.sevre-nantaise.com/inondations

Information sur le Risque Inondation

www.vigicrues.gouv.fr

www.prim.net

www.mementodumaire.net

www.georisques.gouv.fr

www.cepri.net

Guide à l'attention des entreprises du bassin de la Sèvre Nantaise

Consultez également le guide à l'attention des riverains et des élus
sur le Risque Inondation



Guide entreprises



Guide riverains



Guide élus

Avec le soutien financier de :



Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise

eptb@sevre-nantaise.com | www.sevre-nantaise.com

Tél : 02 51 07 02 13 | Fax : 02 51 46 28 81